

**COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**
CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL
BUREAU DÉPENSES MILITAIRES
SECTION MARCHÉS CONVENTIONS
54 rue de la Guignière – BP 201
36300 LE BLANC
Tél : 02 45 72 80 82 / 02 18 27 60 45

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Établi en application du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique)

APPEL D'OFFRES OUVERT

Renouvellement des climatisations des salles informatiques ALPILLES, CHAMBARAN et BAYARD du Service d'Infrastructure et d'Hébergement (SIH) situées au fort de Rosny-sous-Bois (93).

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

21 septembre 2026 à 12 heures 00

Le présent règlement de la consultation comporte 12 pages numérotées de 1 à 12
et 5 annexes

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
1.1 - Objet de la consultation.....	4
1.2 - Identification des parties.....	4
▶ Maîtrise d’Ouvrage.....	4
▶ Maîtrise d’Œuvre.....	4
1.3 - Nomenclature.....	4
ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 - Étendue de la consultation.....	4
2.2 - Organisme responsable de la consultation.....	4
2.3 - Adhésion aux conditions de l’administration.....	4
2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires.....	4
ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION.....	5
3.1 - Allotissement.....	5
3.2 - Type de prestation.....	5
ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ.....	5
ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION.....	6
5.1 - Estimation du besoin.....	6
5.2 - Variante.....	6
ARTICLE 6 - MODALITÉS D’ÉTABLISSEMENT DES PRIX.....	6
6.1 - Unité monétaire.....	6
6.2 - Forme des prix.....	6
6.3 - Contenu des prix.....	6
ARTICLE 7 - LIEU D’EXÉCUTION ET DE LIVRAISON.....	6
ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	6
ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER.....	7
9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l’État (PLACE).....	7
9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation.....	7
9.3 - Relations entre l’administration et les candidats.....	7
ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L’OFFRE.....	7
10.1 - Documents constitutifs de la candidature.....	7
10.2 - Documents constitutifs de l’offre.....	8
10.3 - Sanctions pour fausses déclarations.....	9
ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	9
11.1 - Modalités de financement.....	9
11.2 - Forme juridique du groupement.....	9
11.3 - Langue utilisée.....	9
11.4 - Visite du site.....	9
ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE.....	10
ARTICLE 13 - CLAUSE SOCIALE ET CLAUSE ENVIRONNEMENTALE.....	10
ARTICLE 14 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS.....	10
14.1 - Remise des offres.....	10
14.2 - Date limite de réception des offres.....	10
14.3 - Copie de sauvegarde.....	10
ARTICLE 15 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	11
15.1 - Notion de dépendance financière.....	11
15.2 - Conditions de recevabilité des plis.....	11
15.3 - Critères de jugement.....	11
ARTICLE 16 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	12
ARTICLE 17 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	12

ANNEXES

du règlement de consultation (RC)

- N° 1 : guide d'utilisation de la plate-forme des achats de l'État (PLACE)**
- N° 2 : correspondants de la société**
- N° 3 : attestation de visite**
- N° 4 : cadre de réponse Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**
- N° 5 : cadre de réponse technique**

ANNEXES

de l'acte d'engagement

Les annexes suivantes seront obligatoirement jointes dans le dossier « CANDIDATURE + OFFRE » :

- N° 1 – offre de base – Annexe de prix avec décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)**
- N° 1 – variante – Annexe de prix avec DPGF**
- N° 2 – Annexe à l'acte d'engagement relative à la clause sociale**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le renouvellement des climatisations des salles informatiques ALPILLES, CHAMBARAN et BAYARD du Service d'Infrastructure et d'Hébergement (SIH) situées au fort de Rosny-sous-Bois (93).

1.2 - Identification des parties

► Maîtrise d'Ouvrage

Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)
54, Rue de la Guignière
BP 201
36300 Le Blanc

► Maîtrise d'Œuvre

Commandant du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN)
Service d'infrastructure et d'hébergement (SIH)
1, Boulevard Théophile Sueur
93111 Rosny-sous-Bois Cedex

1.3 - Nomenclature

Le code de classification du vocabulaire commun des marchés (code CPV) est :

- pour l'objet principal : 42512000-8 – Installations de climatisation.

ARTICLE 2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique. Elle fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE).

2.2 - Organisme responsable de la consultation

Le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale (COMSOPGN) – Centre administratif financier national (CAFN) – Bureau dépenses militaires (BDM) – **Section marchés conventions** (SMC) agit en qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) en particulier pour toutes les formalités suivantes :

- lancement de la consultation ;
- dépouillement des offres ;
- notification des résultats ;
- établissement des avenants ;
- décompte des pénalités ;
- résiliation du marché.

2.3 - Adhésion aux conditions de l'administration

La présente consultation est un élément contractuel revêtant un caractère immuable.

2.4 - Clause incitative pour la promotion des achats responsables dans les marchés et la vie des affaires

« Certification achats responsables »

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) opérée par le titulaire, il est précisé que le ministère de l'Intérieur est détenteur du label « relation fournisseurs achats responsables » (RFAR) adossé à la norme ISO 20400/2017 « Achats responsables – lignes directrices » délivré par la médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

Afin d'harmoniser les bonnes pratiques établies entre tous les fournisseurs et sous-traitants intervenant dans ses marchés publiés, le représentant du pouvoir adjudicateur invite l'ensemble des titulaires desdits marchés à se conformer à la norme ISO 20400/2017 et aux exigences de la charte « Relations Fournisseurs Responsables » et au label RFAR et / ou toute norme ou tout label équivalent.

Le titulaire s'engagera à informer le ministère de l'Intérieur de toute démarche entreprise en la matière, et notamment la signature de « charte RFR », puis le dépôt d'un dossier de candidature au label susmentionné et de l'éventuelle obtention de celui-ci, ainsi que des mesures prises pour intégrer les recommandations de la norme ISO 20400/2017 dans ses processus internes.

La médiation des entreprises – en association avec le Conseil National des Achats – vous accompagne dans cette démarche.

Pour toute information : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

ARTICLE 3 - NATURE DE LA PRESTATION

3.1 - Allotissement

Le marché n'est pas alloti.

3.2 - Type de prestation

L'objectif principal est de réaliser :

- le remplacement des armoires de climatisation existantes ;
- la mise en place d'armoires de climatisation avec redondance N+1 ;
- une double alimentation électrique des armoires de climatisation ;
- une double alimentation hydraulique des armoires de climatisation ;
- la dépose du confinement existant ;
- la mise en œuvre d'un confinement autoportant modulaire ;
- la mise en place d'un plénum de soufflage gainé ;
- le maintien de la continuité de service pendant toute la durée des travaux ;
- le raccordement des nouveaux équipements sur la Gestion Technique Centralisé (GTC) et la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) du site.

Les actions annexes à réaliser sont :

- la protection du mobilier et des équipements de chaque pièce où se déroulent les travaux ;
- la dépose, le stockage et la remise en place des faux-plafonds ;
- la dépose et l'évacuation des unités intérieures de climatisation y compris la tuyauterie, et la récupération des fluides ;
- le nettoyage approfondi de l'ensemble des locaux concernés par les travaux ;
- l'ensemble des travaux afin de mettre en fonctionnement les nouvelles installations ;
- la formation du personnel en charge de l'exploitation des équipements (15 personnes).

Le descriptif complet des prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

ARTICLE 4 - DURÉE DU MARCHÉ

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour se terminer à l'issue de la réalisation complète des prestations.

La durée maximum envisagée des travaux sera de 12 mois à compter de la notification du marché.

La durée du marché sera celle indiquée dans l'offre du candidat.

La date d'achèvement des travaux est fixée à la réception des travaux.

La garantie contractuelle pièces et main d'œuvre sera de deux (2) ans à compter du jour de la réception des installations sans réserve.

ARTICLE 5 - CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

5.1 - Estimation du besoin

Le montant annuel du marché est évalué à 1 691 666,67 € hors taxes (HT). Cette estimation est mentionnée à titre indicatif et ne peut en aucun cas engager l'administration.

5.2 - Variante

Les variantes facultatives sont autorisées.

Le candidat devra obligatoirement répondre à la solution de base et pourra éventuellement proposer une ou plusieurs variantes le cas échéant.

Si le candidat propose une variante en plus de l'offre de base, il devra respecter les caractéristiques de base du CCTP. Il devra également renseigner l'acte d'engagement et les annexes « variante ».

Le non-respect des spécifications du CCTP entraîne le rejet d'office de l'offre qu'il s'agisse de celle de base ou de la variante.

Les variantes seront notées suivant les mêmes critères que l'offre de base.

ARTICLE 6 - MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX

6.1 - Unité monétaire

L'euro sera la monnaie de compte du marché.

6.2 - Forme des prix

Les prix seront :

- forfaitaires et fermes pour l'ensemble des prestations détaillées au CCTP ;
- hors taxes ;
- toutes taxes comprises (taux de T.V.A. applicable en France indiqué à part) ;
- réputés établis aux conditions économiques du mois de dépôt des offres (soit septembre **2026**) ;
- toutes charges fiscales, parafiscales et autres taxes comprises liées à la prestation.

6.3 - Contenu des prix

Les prix comprendront :

- l'ensemble des prestations détaillées au CCTP ;
- tous les matériels, produits et accessoires relatifs aux prestations à effectuer ainsi que la garantie de 2 ans pièces et main d'œuvre ;
- tous les frais généraux, salaires, charges sociales et fiscales, marge bénéficiaire, frais divers ;
- tous les frais éventuels inhérents à la prestation, droits de douane et procédure ;
- les frais de transports éventuels, frais et taxes diverses afférents aux prestations faisant l'objet de ce marché.

ARTICLE 7 - LIEU D'EXÉCUTION ET DE LIVRAISON

Service d'infrastructure et d'hébergement (SIH)

FORT DE ROSNY

1 boulevard Théophile Sueur

93111 Rosny-sous-Bois

ARTICLE 8 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix **(90) jours** à compter de la date limite de leur réception.

Toutefois, à l'échéance de ce délai, le RPA pourra demander aux soumissionnaires de maintenir leur offre pour un nouveau délai. En cas d'acceptation notifiée par écrit au RPA, les soumissionnaires seront engagés par leur offre jusqu'à l'échéance de ce nouveau délai. Si aucune décision n'était notifiée aux soumissionnaires avant son expiration, ces derniers seraient déliés de leur engagement.

ARTICLE 9 - RETRAIT DU DOSSIER

9.1 - Retrait du dossier sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

Le retrait des dossiers se fera directement sur la PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

9.2 - Renseignements complémentaires relatifs à la consultation

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus par les candidats en adressant un courrier **exclusivement** électronique conformément aux dispositions de l'article 2.4 de l'annexe 1 du règlement de consultation.

Une réponse sera envoyée en retour exclusivement via la PLACE.

A ce titre, l'adresse courriel indiquée dans le formulaire relatif à l'opérateur économique remis par la PLACE, sera utilisée comme seule voie d'information des candidats notamment sur les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement.

La responsabilité du Pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utile.

Les questions concernant les demandes de renseignements complémentaires des candidats sur la procédure devront être envoyées au plus tard six (6) jours avant la date limite de dépôt des offres.

9.3 - Relations entre l'administration et les candidats

Pendant les phases de consultation et de passation du futur marché (**donc avant la notification au futur titulaire**), les candidats **auront pour seul interlocuteur** la section marchés conventions (SMC) du COMSOPGN pour toute question d'ordre administrative ou technique (cf article 9.2 supra pour la méthode à utiliser). Concernant les questions techniques, la SMC se charge de les relayer auprès du service prescripteur et de publier les réponses via la Place pour les porter à la connaissance de tous les candidats ayant retiré un dossier en ligne.

ARTICLE 10 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE

10.1 - Documents constitutifs de la candidature

Le candidat devra produire les documents suivants :

1	les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société.
2	la lettre de candidature (imprimé DC 1) <u>dûment et intégralement</u> renseignée.
3	la déclaration du candidat (imprimé DC 2) dûment et intégralement <u>renseignée, datée</u> , ou tout autre document comportant les mêmes rubriques. Seront notamment indiqués : - le chiffre d'affaires hors taxes global des trois (3) dernières années ; - une liste des marchés similaires exécutés par le candidat (en qualité de titulaire ou de sous-traitant) au cours des trois (3) dernières années stipulant leurs montants, leurs dates et leurs destinataires public ou privé ; - une liste des certifications qualité obtenues par le candidat.

4	la liste des sous-traitants éventuels (imprimé DC4, joint au présent dossier de consultation, ou tout autre document comportant les mêmes rubriques dûment et intégralement renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager la société).
5	En application des dispositions de l'article R.2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.
6	les correspondants de la société (annexe 2 du RC).
7	l'attestation de visite obligatoire du site (annexe 3 du RC).

Si l'offre est présentée sous la forme d'un groupement, toutes les entreprises le composant devront présenter l'intégralité des documents demandés (à l'exception de la lettre de candidature – DC1 – qui est commune).

10.2 - Documents constitutifs de l'offre

Elle comprendra les documents et informations suivants :

1	l'acte d'engagement offre de base et/ou variante (avec ou sans signature) et <u>les annexes obligatoires</u> fournies par l'administration.
2	un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).
3	Le cadre de réponse technique (annexe 5 du RC) : Présentation de la société (effectifs, organigramme...). Compréhension du projet (nature des travaux, objectifs). Méthodologie d'intervention et les modes opératoires : • diagnostic / repérage, • dépose des équipements existants, • installation des nouveaux équipements, • mise en service. Organisation et planning / délais d'exécution : • fournir le planning détaillé, • le phasage des travaux, • les moyens mis en œuvre pour respecter les délais. Pour rappel, le délai d'exécution des travaux ne doit pas dépasser 12 mois Moyens humains : • effectifs dédiés au chantier, • encadrement, • qualifications : - habilitations électriques, - attestation de capacité fluides frigorigènes, - attestations de qualifications et compétences des soudeurs, tant en atelier que sur le chantier, conformes à la norme A 88-101, - fournir les références du brevet, modèle déposé ou propriété industrielle équivalente, une description fonctionnelle du principe protégé, les preuves de mise en œuvre réelle de cette technologie sur projets Data Center, - fiches d'approvisionnement relative aux armatures, - descriptions des produits d'additions et de protection admis pour les bétons (annexe II et annexes complémentaires de la circulaire N°56 du 16/01/61 du ministère des Travaux Publics de la République Française). Moyens matériels : • outillage spécifique, • moyens de levage / manutention, • équipements techniques utilisés, • justifier d'au moins 300 allées confinées réalisées en environnement Data Center actif, de références sur sites sensibles ou critiques (finance, industrie, opérateurs, administration), d'une expérience démontrée en montage en site occupé sans interruption d'exploitation. Les références doivent être jointes à l'offre sous forme de tableau récapitulatif. Choix du matériel : fournir les fiches techniques des matériels proposés.
4	le cadre de réponse RSE (annexe 4 du RC). A renseigner obligatoirement.

Les candidats sont informés :

- qu'en cas de contradiction entre les divers documents qui constituent le dossier de consultation, c'est la solution la plus contraignante qui doit être prise en compte ;
- que le terme « signature » pour l'acte d'engagement correspond autant à une signature physique qu'à une signature électronique sécurisée (une signature scannée n'ayant pas la valeur d'une signature électronique) ;
- **qu'en cas d'absence du cadre de réponse technique et/ou du planning provisoire détaillé constituant l'offre, celle-ci sera obligatoirement rejetée.**

10.3 - Sanctions pour fausses déclarations

Selon la réglementation en vigueur, un soumissionnaire pourra être exclu temporairement ou définitivement des marchés passés par le ministère en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

ARTICLE 11 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

11.1 - Modalités de financement

Le mode de règlement choisi par l'administration sera le virement direct au compte ouvert au nom du titulaire dont les références figurent sur l'acte d'engagement.

11.2 - Forme juridique du groupement

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique en vigueur, les soumissionnaires pourront présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Les soumissionnaires ne pourront présenter plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

11.3 - Langue utilisée

Toutes les correspondances et documentations relatives au marché seront rédigées en français.

Les documents en langue étrangère ne seront pris en compte que s'ils sont accompagnés d'une traduction complète en français conformément aux dispositions de l'article R. 2151-12 du code de la commande publique en vigueur.

11.4 - Visite du site

La visite du site est **obligatoire**. Les candidats s'assureront ainsi visuellement de la situation, la teneur et l'étendue des locaux dans lesquels les prestations doivent être exécutées et de leur capacité à remplir leurs obligations contractuelles, avant la remise de leur offre.

Afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats, tout renseignement d'ordre technique donné à l'un d'eux sera porté à la connaissance des autres. Les visites ne seront en aucun cas communes.

La prise de rendez-vous pour la visite des lieux s'effectuera auprès des correspondants techniques suivants :

Adjudant Chef RUDOLF
nicolas.rudolf@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tél : 01-58-66-52-38 / 06-85-72-19-35

Adjudant JARRY
pierre.jarry@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Tél : 01-58-66-55-32 / 06-78-03-49-25

Boîte mail organique : set.bish.sih@gendarmerie.interieur.gouv.fr

À l'issue de chaque visite, les candidats rempliront et signeront contradictoirement une attestation de visite, fournie par l'administration (annexe 3 du présent RC).

ARTICLE 12 - SOUS-TRAITANCE

Les entreprises soumissionnaires pourront recourir à la sous-traitance conformément aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique en vigueur.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, le soumissionnaire devra produire un formulaire DC 4 pour chaque sous-traitant, accompagné d'une déclaration attestant que le sous-traitant n'est pas placé dans un des cas d'exclusion inhérent à la procédure de passation.

En cas de sous-traitance déclarée après notification, en plus du formulaire DC4 susmentionné, le titulaire fournira l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité, une attestation ou une main levée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance, afin d'établir qu'aucune cession ni aucun nantissement de créance résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant.

A noter que les marchés de fournitures ne peuvent donner lieu à sous-traitance, que s'ils comportent des services ou des travaux de pose ou d'installation (article L2193-1 du code de la commande publique).

ARTICLE 13 - CLAUSE SOCIALE ET CLAUSE ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux articles L. 2112-2 à L. 2112-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met en place des clauses de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) constitutives de conditions d'exécution du marché.

Le titulaire et ses sous-traitants s'engagent à :

- Mettre en œuvre une action d'insertion par l'activité économique qui sera suivie par la facilitatrice Mme GHULAM de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est (publics prioritaires définis par le Code de la commande publique) ;

- Réduire l'empreinte environnementale des prestations (optimisation des déplacements, économie circulaire, limitation des déchets, éco-responsabilité des interventions...) ;

- Respecter les principes de bonne gouvernance (lutte contre la corruption, formation du personnel, reporting RSE).

Les modalités d'application des deux clauses et les sanctions en cas de non-respect sont détaillés aux articles 5 et 6 du CCAP

ARTICLE 14 - CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS

Les candidats prendront en charge tous les frais consécutifs au dépôt de leur offre.

14.1 - Remise des offres

Les offres doivent être exclusivement déposées par transmission électronique via la **PLACE**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

pour la remise des plis (candidatures et offres), conformément aux articles R.2332-1 à R.2332-18 du code de la commande publique en vigueur. Dans tous les cas, les envois par courriel ne sont pas acceptés.

14.2 - Date limite de réception des offres

Les offres doivent parvenir avant le :

21 septembre 2026 à 12 heures 00

14.3 - Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique en vigueur, lorsque le candidat dépose son offre via Place, il lui est fortement recommandé de transmettre une copie de sauvegarde soit par voie électronique à l'adresse : smc.bdm.cafn.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr, soit sur support physique papier ou électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB,...), avec les indications suivantes :

Nom de la société

COMMANDEMENT DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE NATIONALE

CENTRE ADMINISTRATIF FINANCIER NATIONAL

BUREAU DÉPENSES MILITAIRES

SECTION MARCHÉS CONVENTIONS

54 rue de la Guignière – BP 201

36300 LE BLANC

**A N'OUVRIR QUE
PAR LA SECTION MARCHÉS CONVENTIONS**

COPIE DE SAUVEGARDE

**Renouvellement des climatisations des salles informatiques ALPILLES,
CHAMBARAN et BAYARD du Service d'Infrastructure et d'Hébergement (SIH)
situées au fort de Rosny-sous-Bois (93).**

Cette copie de sauvegarde sera utilisée dans les cas suivants (arrêté du 22 mars 2019) :

- lorsque dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple : aléas de transmission) ;
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Les copies de sauvegarde **seront détruites** dans le cas où elles n'auront pas été utilisées.

La copie de sauvegarde devra être transmise dans les mêmes conditions de temps que l'offre (cf. paragraphe 14.2 supra).

ARTICLE 15 - OUVERTURE DES PLIS - JUGEMENT DES PROPOSITIONS

15.1 - Notion de dépendance financière

Les sociétés soumissionnaires devront présenter des garanties techniques et financières suffisantes.

A ce titre, la dépendance financière ne devra pas excéder 50 % du chiffre d'affaires global annuel.

15.2 - Conditions de recevabilité des plis

Les entreprises ou les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations énumérées aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique en vigueur ne seront pas admises à soumissionner.

Conformément aux dispositions des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du code de la commande publique en vigueur, si certains des documents demandés, relatifs à la candidature (cf. article 10.1) sont absents ou incomplets, le R.P.A. pourra le cas échéant accorder un délai approprié et identique à tous les candidats concernés pour compléter leur dossier de candidature.

15.3 - Critères de jugement

Le R.P.A. éliminera les offres inappropriées à l'objet du marché ou inacceptables, et pourra éventuellement régulariser celles irrégulières. Il choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés et énoncés ci-après :

Critère 1 : Valeur technique : 55 points

Ce critère sera apprécié au regard du cadre de réponse de technique (annexe 5) renseigné par le candidat, et les points répartis comme suit :

Sous-critère	Description	Points
SC1	Compréhension du besoin et des enjeux	15
SC2	Méthodologie d'intervention	8
SC3	Organisation et planning / Délais d'exécution (inférieur à 12 mois)	10
SC4	Moyens humains et matériels / Choix du matériel de climatisation (fournir les fiches techniques des matériels proposés)	22
	Total	55

Critère 2 : Prix de la prestation : 35 points

Ce critère sera évalué selon la formule suivante :

$$\text{Nombre de points du candidat : } \frac{\text{Prix total forfaitaire de l'offre la moins chère}}{\text{Prix total forfaitaire de l'offre du candidat}} \times 35$$

Critère 3 : Critère environnemental : 10 points

Ce critère sera évalué à partir des informations contenues dans le cadre de réponse relatif aux engagements environnementaux de l'entreprise qui sont mis en place dans le cadre du marché, complété par le candidat – (cf. annexe 4 du présent RC).

ARTICLE 16 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'attribution du marché au candidat retenu ne sera effective que sous réserve qu'il produise les certificats complémentaires mentionnés ci-dessous dans un délai inférieur ou égal à **dix jours**.

A défaut, le R.P.A. s'adressera au candidat suivant dans l'ordre de classement des offres.

Documents à produire afin de procéder à la notification

Les entreprises pourront obtenir :

- ✓ une attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises à l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- ✓ une attestation sociale auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr

Le candidat aura toute latitude pour présenter ces documents au moment du dépôt de l'offre.

ARTICLE 17 - ACCEPTATION DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La participation au présent appel d'offres vaudra acceptation sans restriction du présent dossier de consultation.